

ce
Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2018 à 18h00
Réuni sous la présidence de M.le Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DUVIVIER, Philippe CAUBEL à partir de 19h08, Ludovic HARDOUIN, Yvon GUEGAN, Christian RICOU, Amaury de LOUVENCOURT, Vincent BONIGAL et Mesdames Monique ALLAB et Céline CEFBER-MANDARD à partir de 19h01

Était absent avec pouvoir: M Olivier ARNOLD avec pouvoir à M Ludovic HARDOUIN

Étaient absents sans pouvoir: Mme Céline CEFBER-MANDARD jusqu'à 19h01 et M Philippe CAUBEL jusqu'à 19h08

M Yvon GUEGAN a été nommé secrétaire de séance.

2018-017 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 27 Janvier 2018

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 27 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et pouvoir, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 8 voix Pour.

2018-018 : Décisions de M le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir-articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le 27/01/2018

- Acceptation du devis **SES Nouvelle** pour l'achat des n° d'habitations des 7 logements locatifs en cours d'un montant TTC de 86.40€ imputé au compte d'investissement 21578
- Acceptation du devis **SOCOTEC** pour la vérification périodique obligatoire des appareils de cuissons (salle socio+cantine+chalet) d'un montant TTC de 216 € imputé au compte de fonctionnement 611
- Acceptation du devis **Hory Chauvelin** pour le ravalement du pignon du laboratoire charcuterie d'un montant TTC de 7548,60 € imputé au compte d'investissement 21318
- Acceptation du devis **Enedis** pour la pose de 3 compteurs et la modification d'un 4è d'un montant TTC de 3173,52 € imputé au compte d'investissement 2158 op.162.
- Acceptation du devis **Busser-Provost** pour l'entretien d'un fossé de remembrement aux Alquines d'un montant TTC de 480€ imputé au compte de fonctionnement 61524
- Acceptation du devis **Vigilec** pour réparation du réseau d'éclairage des rues Agnès Sorel et Four au Noir d'un montant TTC de 2100€ imputé au compte de fonctionnement 61523
- Acceptation du devis **Agralys** pour l'achat de nouveaux pots de fleurs extérieurs pour agrémenter la commune d'un montant TTC de 2 781,82 € imputé au compte d'investissement 21578
- Acceptation du devis **SES Nouvelle** pour la réalisation de 5 panneaux d'informations à la population sur la vidéosurveillance au sein du village d'un montant TTC de 295,20 € imputé au compte d'investissement 2188
- Acceptation du devis **Choinière** pour le réaménagement électrique de la future agence postale (alarme,radiateurs,prises,câbles...)d'un montant TTC de 6000 € imputé au compte d'investissement 2135 op.149
- Acceptation du devis **AJ Clean** pour la remise en état des peintures de la future agence postale (peintures intérieures + volets + vitrine) d'un montant TTC de 2654,13 € imputé au compte de fonctionnement 6152217
- Acceptation du devis **Pyrofêtes** pour le feu d'artifice du 14/7 d'un montant TTC de 3580 € imputé au compte de fonctionnement 62323
- Acceptation du devis **Music System** pour l'animation du bal du 14/7 d'un montant TTC de 450 € imputé au compte de fonctionnement 62323
- Acceptation du devis **Crosnier** pour l'achat de nouveaux arbustes d'un montant TTC de 166,60 €

imputé au compte d'investissement 2121

- Acceptation du devis **Desprès** pour les parties menuiseries de la future agence postale (rideaux et barres de sécurité, volets...) d'un montant TTC de 3562,90 € imputé au compte d'investissement 2135 op 149
- Acceptation du devis **Jul Caillat** pour la partie plomberie de la future agence postale (robinet, chauffe eau et individualisation du réseau eau...) d'un montant TTC de 800,02 € imputé au compte d'investissement 2135 op 149
- Acceptation du devis **Simier** pour le fleurissement de printemps de la commune d'un montant TTC de 1547 € imputé au compte de fonctionnement 6068
- Acceptation du devis **MSE** pour l'installation de capteurs au poste de relevage sollicités par la Satese d'un montant TTC de 3012 € imputé au compte d'investissement 21532
- Acceptation du bon de commande chez **Agralys** pour l'achat d'une cage trappe et d'une cage de transport pour chats dans le cadre de la campagne de stérilisation d'un montant TTC de 100 € imputé au compte de fonctionnement 60632
- Acceptation du bon de commande chez **Bolloré** pour la livraison de 2000 L de fioul au 2 rue Rabelais d'un montant TTC de 1476,84 € imputé au compte de fonctionnement 60621
- Acceptation du bon de commande chez **Garage Benard** pour un bon carburant à l'attention M Ricou pour le mois de Mars d'un montant TTC de 60 € imputé au compte de fonctionnement 60622
- Acceptation du bon de commande chez **Garage Benard** pour un bon carburant à l'attention M Nalet dans le cadre du piégeage d'un montant TTC de 50 € imputé au compte de fonctionnement 60622
- Acceptation du devis **Cuisinier de St Julien** pour l'installation électrique du nouveau hangar de l'atelier communal d'un montant TTC de 1520,54 € imputé au compte d'investissement 21534.
- Renouvellement du contrat d'hébergement du logiciel bibliothèque chez **PMB** d'un montant TTC de 886,35€ imputé au compte de fonctionnement 6156.
- Acceptation du bon de commande des bénévoles de la bibliothèque pour l'achat annuel de nouveaux ouvrages à la **Maison de la presse de Montrichard** d'un montant TTC de 448,10 € imputé au compte de fonctionnement 6065.
- Acceptation du devis **Vitamine Production** pour une partie de l'animation et la location du chapiteau de la 4^{ème} fête de la bière d'un montant TTC de 6380 € imputé au compte de fonctionnement 62322
- Acceptation du devis **L'atelier de la Casserole** pour un concert fanfare lors de 4^{ème} fête de la bière d'un montant TTC de 1044 € imputé au compte de fonctionnement 62322
- Acceptation du devis **Choinière** pour le remplacement des 2 petits chauffages d'appoint dans les wc publics d'un montant TTC de 329,17 € imputé au compte de fonctionnement 615221
- Acceptation du devis **Desprès** pour la réparation du volet bois de la locataire du 1 rue Agnès Sorel d'un montant TTC de 247,50 € imputé au compte de fonctionnement 6152281
- Acceptation du devis **Charcuterie Laignel** pour la réalisation du repas du banquet des aînés du 29 avril 2018 sur la base de 80 personnes d'un montant TTC de 2712 € imputé au compte de fonctionnement 62328
- Acceptation du devis **Boulangerie Beaugrand de Montrésor** pour la réalisation du dessert, du pain et des amuses-bouche du banquet des aînés du 29 avril 2018 sur la base de 80 personnes d'un montant TTC de 377,38 € imputé au compte de fonctionnement 62328

▪ **2018-019 : Approbation du Compte de Gestion 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**,

Après avoir entendu M le Maire présenter le Compte de Gestion 2017

Celui-ci est approuvé à l'unanimité soit 0 voix Contre, 0 Abstention et 8 voix Pour.

▪ **2018-020 : Approbation du Compte Administratif 2017 et Affectation des résultats**

A- Dans le souci de sauvegarder l'indépendance du Conseil Municipal, lors des séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil élit son Président de séance. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Ce formalisme repose sur la distinction qu'il convient d'opérer entre la fonction délibérative qui appartient à l'assemblée, et la fonction exécutive qui revient au Président. Dans la mesure où il s'agit, pour l'organe exécutif, de rendre compte de sa gestion à l'assemblée délibérante, il est prévu que l'exécutif se retire au moment du vote, ce retrait étant une marque de respect de la nécessaire liberté de vote des membres du Conseil Municipal. Il revient donc au Conseil Municipal d'élire un(e) président(e) de séance pour permettre l'évocation et la mise au vote du compte administratif 2017.

Le Maire fait part de la candidature de M Yvon GUEGAN.

Dans la mesure où le vote au scrutin secret n'est pas obligatoire, M le Maire propose de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Elit M.Yvon GUEGAN président spécial de séance pour l'évocation du CA 2017.

B- **Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité. Il est élaboré par l'ordonnateur de la collectivité, et doit être approuvé, après le compte de gestion auquel il doit être conforme, avant le 30 juin de chaque année.**

Le Président de séance, M.Yvon GUEGAN présente le compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la sortie du Président de la salle du Conseil et avoir constaté que les titres et mandats émis par la commune au compte Administratif 2017 sont conformes au compte de gestion 2017, à l'unanimité des présents et pouvoir soit à 7 voix:

- **APPROUVE le compte administratif 2017 de la commune comme suit :**

Section de FONCTIONNEMENT

| | |
|--|---------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 730 990.97 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 122 174.63 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE EXCÉDENT | 391 183.66 € |
| EXCEDENT REPORTE DE 2016 | 390 087.00 € |
| EXCÉDENT DE CLOTÛRE 2017 | 781 270.66 € |

Section d'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------|----------------|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 250 506.72 € |
|---------------------------|----------------|

| | |
|---|----------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 778 655.94 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT | 528 149.22 € |
| EXCEDENT REPORTE DE 2016 | 122 625.60 € |
| EXCÉDENT DE CLOTÛRE 2017 | 650 774.82 € |
| Restes A Réaliser (RAR) en <u>Dépenses 2017</u> | 513 019.96 € |
| Restes A Réaliser (RAR) en <u>Recettes 2017</u> | 33 553.95 € |

✚ Affectation des Résultats :

M le Maire est invité à rejoindre la séance.

Avant le vote du Budget 2018, Monsieur le Maire présente l'affectation de résultat 2017 comme suit :

Investissement :

Excédent 2017 : 528 149.22 €

Excédent reporté 2016: 122 625.60 €

Résultat de clôture 2017 : 650 774.82 €

Fonctionnement :

Résultat de clôture 2017: 391 183.66 €

Excédent reporté 2016: 390 087.00€

Part affectée à l'investissement : 0 €

Résultat de clôture 2017: 781 270.66 €

Affectation du résultat :

Inscription au 001 en recettes d'investissement: 650 774.82 €

Inscription au 002 en recettes de fonctionnement: 781 270.66 €

Inscription au 1068 en recettes d'investissement : 0 €

Inscription des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 513 019.96 €

Inscription des restes à réaliser en recettes d'investissement : 33 553.95 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Avec 0 voix Contre, 0 Abstention, l'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité des présents.

■ 2018-021 : Vote des taux 2018 et approbation du Budget Primitif 2018

✚ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les taux communaux pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 10.80
- Taxe foncière (bâti) : 15.51
- Taxe foncière (non bâti) : 52.82

Il est proposé, pour l'année 2018, que les taux restent inchangés soit :

- Taxe d'habitation : 10.80
- Taxe foncière (bâti) : 15.51
- Taxe foncière (non bâti) : 52.82

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil, approuve pour l'année 2018 les taux des taxes directes locales ainsi proposées.

Vote du Budget Primitif 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif 2018.

Ce budget s'équilibre :

- Pour la section de Fonctionnement en recettes et en dépenses à : **1 927 369.59 €**
- Pour la section d'Investissement en recettes et en dépenses à : **1 801 060.72 €**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 tel que présenté, à savoir 0 voix Contre, 0 Abstention, 8 voix Pour.

2018-022 : Vote des subventions 2018 aux associations

Après présentation des différentes demandes, Monsieur le Maire propose les attributions suivantes en fonction du réalisé 2017 et des futures activités 2018 mais aussi au vu de l'intérêt communal:

| | | | |
|---------------------------------|--|--|-------|
| Comité des fêtes | 700 €+1000€ pour le radeau de Jour de Cher | Coup de pouce Bléré | 100 € |
| Passerelle Assist'aidant | 500 € | ADMR Montrésor | 250 € |
| ASSAD du Lochois | 250 € | Gym Après Cancer-Bléré | 200 € |
| Coop. scolaire de Céré | 250 € | Lyre républicaine D'Orbigny | 500 € |
| Etrier des sans soucis | 250 € | FSE Collège de Montrésor | 250 € |
| FNACA | 300 € | EMIVIE | 400 € |
| Gym club de Céré | 400 € | Comité Croix rouge de Montrésor | 300 € |
| Club Soleil d'automne | 1000 € | Association des amis des | 200 € |

| | | | |
|--------------------------------------|-------|---|-------|
| | | résidents de l'EPHAD de Bléré | |
| Amicale des sapeurs pompiers de Céré | 500 € | Comité Croix rouge de Bléré Val de Cher | 200 € |
| Les amis du Musée du Veneur | 300 € | SPA 41 | 50 € |
| CCAS de Bléré | 100 € | APE école de GENILLE/CERE/LE LIEGE | 400 € |
| AFM pour Téléthon de Céré | 300 € | | |

Monsieur le Maire précise que la mise en paiement de ces subventions, sera subordonnée pour chaque association, au dépôt en mairie des comptes détaillés 2017 et prévisionnel 2018 avec liste des adhérents et soumis à l'examen des membres du conseil.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer pour l'année 2018, les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé comme présentées ci-dessus.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget Primitif 2018

■ **2018-023 : SCOT-Avis sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérais, et du Castelrenaudais**

Le syndicat Mixte du SCOT ABC regroupe les communautés de Communes du Castelrenaudais, du val d'Amboise et de Bléré Val de Cher.

En février 2008, le Schéma de Cohérence Territoriale a été adopté par le conseil syndical du SCOT. Le document a été révisé en 2012 notamment pour y intégrer une étude liée au développement économique.

Le Syndicat a prescrit une révision générale du SCOT. Il a été arrêté une première fois en novembre 2016. Plusieurs avis défavorables avaient été émis.

Après plusieurs mois d'échanges et de travail, le document est aujourd'hui transmis, après un nouvel arrêt le 8 janvier 2018, à l'ensemble des Personnes Publiques Associées pour avis.

La commune est une Personne Publique Associée (PPA) et dispose de 3 mois, à compter de la réception du dossier, pour émettre un avis. Le dossier a été reçu en mairie le 24 janvier 2018.

Il convient que le conseil municipal émette un avis sur ce dossier.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le périmètre du Schéma de Cohérence territoriale de l'Amboisie, du Blérais et du castelrenaudais, couvrant notre commune,

Vu l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérais et du castelrenaudais en date du 25 février 2008,

Vu la modification au SCOT ABC adoptée en 2012,

Vu la prescription d'une procédure de révision du SCOT ABC par le Comité Syndical du Syndicat mixte du SCOT ABC,

Vu le nouvel arrêt du projet de révision en date du 8 janvier 2018,
Vu la consultation de commune en tant que Personne Publique Associée,
Vu la réception du dossier par commune en date du 24 janvier 2018,
Vu que le conseil municipal dispose de 3 mois pour émettre un avis à compter de sa réception,
Après avoir pris connaissance du document présenté,
Après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention de Mr Christian RICOU)

- EMET un avis favorable au projet de document révisé du Schéma de Cohérence Territoriale adopté par le Comité syndical du SCOT ABC en date du 8 janvier 2018,
 - DEMANDE à ce que l'aménagement de la RD 943 prévue par le Conseil Départemental soit ajouté dans le PADD et dans le DOO,
 - DEMANDE à ce que le projet de déviation des communes de Truyes et Cormery et le projet de liaison entre la RD 943 et l'autoroute A 85 (Athée sur Cher) soient indiqués dans le PADD et/ou le DOO afin que ces projets puissent être possibles si les scénarios retenus impactent le territoire du SCOT.
 - DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du SM du SCOT ABC,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier
- **2018-024 : Mandatement d'un huissier de Justice-Procédure d'expulsion d'un locataire**

Monsieur le Maire informe que le courrier transmis en début d'année aux locataires concernés par ce projet d'expulsion a porté ses fruits puisqu'à ce jour ils se sont acquittés de leur dette de 2 652 € ; la procédure est donc suspendue mais il faudra rester vigilant pour les mois à venir.

▪ **2018-025 : Rétrocession d'une concession funéraire dans le nouveau cimetière**

M le Maire informe que la concession n° 362 sollicitée par M Bennehard le 15/04/2016 a fait l'objet d'une rétrocession à la commune avant que celle-ci soit reprise par M et Mme Caillet Guy. Mme Bennehard étant décédée en Normandie après son déménagement.

M et Mme Caillet Guy et Pierrette se sont engagés à rembourser à M Jacques Bennehard, les 70€ d'achat de concession pour les 30 années ainsi que les 1500 € pour le caveau 2 places déjà réalisé par ses soins.

Le secrétariat est chargé de mettre à jour le logiciel et les documents papiers cimetière et de rééditer les documents au bon nom.

▪ **2018-026 : Remboursement d'une pompe de relevage assainissement à un abonné**

Une pompe de relevage avait été installée par la commune chez un particulier aux alentours de 1998 lors de la réalisation des travaux d'assainissement dans la commune parce que la maison d'habitation du 1 rue de la Chesnaie était située en contrebas du niveau de la route et ne permettait pas un raccordement conforme.

Celle-ci a cessé de fonctionner pendant les fêtes de fin d'année 2017, M et Mme DE BASTOS Carlos, les particuliers concernés n'ont pas pu attendre le remplacement de celle-ci par la commune, ils l'ont financée eux même.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte le remboursement des 755.88 € à la famille DE BASTOS correspondant à l'achat d'une nouvelle pompe de relevage.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2018 article 21532.

■ 2018-027 : Personnels (Concours, Création de poste et prolongation CDD, formations)

1-

M le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Benjamin SIMON actuellement Adjoint Technique a satisfait au Concours Interne d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe spécialité « espaces naturels, espaces verts »

La collectivité accepte de recruter M SIMON à son nouveau grade par conséquent un poste d'adjoint technique territorial Principal de 2ème Classe doit être créé par délibération, une vacance d'emploi déposée sur le site du Centre de gestion puis un arrêté de nomination pris par le Maire.

Arrivée de Mme Céline Cefber-Mandard à 19h01

2-

Le CDD de Mme Laetitia CHEVALLIER arrivant à son terme le 30 avril 2018, le Conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de son contrat du 1^{er} mai au 16 septembre 2018 inclus.

3-

M Caubel n'étant pas présent pour parler de ce point Formations - celui-ci est ajourné.

■ 2018-028 : 4è Fête de la Bière 26 Mai 2018 (tarifs, menus, animations, horaires ...)

M le Maire donne la parole à M Ludovic Hardouin qui informe qu'une réunion de préparation aura lieu avec les bénévoles le samedi 07 avril 2018 après midi à la salle polyvalente. A priori, les tarifs resteront identiques à 2017, soit 20€ le repas adulte comprenant Joue de porcs braisée à la bière Fromage et Tarte et l'association des jeunes réalisera les burgers, crêpes, gaufres pour celles et ceux qui le souhaitent.

Cette année, un vide-grenier et un marché de producteurs et d'artisans locaux se tiendra de 14h à 21h. Les animations débuteront vers 16h.

La gestion reste toujours à la charge des associations et plus particulièrement du Comité des fêtes.

Arrivée de M. CAUBEL à 19h08

■ 2018-029 : Commerces communaux

1. **Au Café-Céré** : M le Maire informe que M et Mme Gauvain vont céder leur fonds de commerce à M Thierry Garnier (anciennement l'Auberge de Montpoupon) qui devrait reprendre le café-restaurant aux environs de mai 2018.

2. **Épicerie PROXI** : M le Maire informe que la chaîne Proxi qui approvisionne l'épicerie a réduit du jour au lendemain conformément aux termes du contrat signé, le délai de paiement des factures de 45 à 18 jours, ce qui perturbe fortement la trésorerie du commerce.

Pour ne pas mettre en difficulté l'un des derniers commerces, Mr le Maire propose donc de baisser le loyer de 500€ à 170 euros pour l'épicerie en plus de lui accorder un prêt social de 10 000 euros remboursable sur 10 ans sans intérêt pour rééquilibrer la trésorerie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Accepte de fixer le loyer mensuel de l'épicerie PROXI à 170 € à compter du 1^{er} mai 2018

Accorde un prêt social exceptionnel de 10 000 € sans intérêt sur 10 ans soit 83.33 €/mois sous réserve que les bilans et les comptes de l'épicerie soient fournis par le comptable afin que la viabilité de l'activité soit vérifiée.

Dit qu'un contrat sous seing privé et un échéancier devront être rédigés et signés par les 2 parties.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 sous l'article 6713

M le Maire ajoute qu'un effort important sur une présence beaucoup plus importante des habitants de Céré La Ronde doit être fait rapidement si l'on ne veut pas les voir fermer dans les mois à venir.

3. **Charcuterie+Bureau Laignel :**

Mr le Maire propose aussi de baisser le loyer de la charcuterie de 200€ à 100 euros ainsi que le loyer du logement loué au 8C de la rue Rabelais en tant que bureau en le baissant de 150 € à 50€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Accepte de fixer le loyer mensuel de la charcuterie sis 10 de la rue Rabelais à 100 € à compter du 1^{er} mai 2018

Accepte de fixer le loyer mensuel du bureau sis 8C de la rue Rabelais à 50 € à compter du 1^{er} mai 2018

■ **2018-030 : Fermeture d'une classe sur le RPI et conséquences**

M le Maire rend compte de la fermeture officielle d'une classe sur le RPI à Céré la Ronde, prise par l'académie contre l'avis du conseil municipal de Céré La Ronde et ajoute les conséquences multiples aussi bien au niveau des commerces que des emplois de certains agents communaux.

D'autres solutions sont à l'étude en cas de fermeture totale éventuelle d'ici 1 an ou 2.

■ **2018-031 : Recours à un cabinet de recrutement parisien pour un médecin**

Conformément au point 11° des délégations du Conseil Municipal au Maire prise en début de mandat, M le Maire informe avoir signé le 24 janvier 2018, un contrat avec Persuaders Rivière Consulting de Paris pour la recherche d'un médecin généraliste pour le cabinet médical de Céré la Ronde, moyennant un montant forfaitaire de 12 600 € TTC auxquels il faut ajouter 570 € TTC de frais techniques, les frais de publication d'annonces internet étant inclus.

■ **2018-032 : Collecte des déchets ménagers à Aiguevives**

Le problème de circuit semble résolu, M Arnold ayant appelé la CCBVC et proposé un nouvel itinéraire.

■ **2018-033 : Questions Diverses**

- **Prochain conseil municipal :** Le prochain conseil municipal aura lieu le samedi 02 juin à 9h00
- **Cérémonie du 08 mai :** En l'absence de M le Maire, M. Philippe CAUBEL assurera la cérémonie et assistera au repas FNACA au Café Céré. M. DE LOUVENCOURT l'accompagnera si son agenda le lui permet.
- **Problèmes Station d'épuration :** Messieurs Christian Ricou et Ludovic Hardouin ont rendu compte de leur réunion du 28/3 avec la Satese concernant les problèmes de réseau de collecte des eaux parasites engendrés par l'augmentation de la production de la Brasserie de la Pigeonnelle qui a

presque doublé en 5 ans. Une nouvelle convention avec La Brasserie doit être refaite de toute urgence.

➤ **Fibre optique et numérotation** : l'AMIL et le Conseil Départemental sensibilisent les Maires sur la nécessité d'identifier **chaque bâtiment** présent (occupé ou pas) sur leur territoire, par la dénomination de voie et l'attribution de numéro ; une campagne avait été menée par l'ancienne municipalité mais quelques zones restent encore dépourvues.

Un rappel dans le prochain bulletin sera fait pour que les gens n'ayant pas encore fixé leur n° à leur porte le fassent. Ceux n'en possédant pas devront en informer la mairie qui en commandera.

➤ **Numérisation du PDIPR** : Chaque commune doit géo localiser, renseigner et valider les parcelles et chemins inscrits sur la commune et non catalogués. Un tutoriel est disponible sur le site. M Ricou se charge de cette demande.

➤ **Élaboration du PCAET de la CCBVC** : La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher s'est engagée dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur l'ensemble de son territoire. Cette mission a été confiée au Bureau d'Etudes B&L Evolution.

Le premier Comité de Pilotage de cette étude a eu lieu le Mardi 20 mars 2018. Lors de ce Comité de Pilotage, le Bureau d'Etudes a précisé la liste des données qui seront nécessaires pour la réalisation du Diagnostic.

Je me permets de vous détailler, ci-dessous, cette liste de données sollicitées :

- Les installations **d'énergies renouvelables** que vous connaissez, en fonctionnement ou en projet.
- Les installations concernant les **transports** (par exemple mobilité électrique, à hydrogène ou au gaz), en fonctionnement ou en projet.
- L'utilisation du **bois énergie** (s'il existe des enquêtes par exemple).
- La surface des **toits des bâtiments** (publics, agricoles, résidentiel...), si vous en avez connaissance.
- L'occupation des **sols** (zones humides, forêts, prairies, vignes, vergers, cultures par type de culture, vignes...).

Je vous précise que ces données peuvent être d'ordre qualitatif. Il s'agit surtout d'analyser la dynamique du territoire sur ces aspects. Transmettre les informations sur ces données à Céline Joly-Fenon ou directement au bureau d'études BL Evolution.

Cette démarche sera participative ; elle engagera tous les acteurs locaux - et bien sûr, elle ne peut, elle ne doit pas se faire sans vous.

Dans ce cadre, nous souhaitons convier l'ensemble des élus des Communes pour participer à un séminaire de lancement de cette démarche.

Cette rencontre se vaudra pédagogique, interactive, ludique, afin de présenter la façon dont ce Plan Climat va prendre vie ; et le rôle essentiel que chacun pourra y jouer.

Ce temps d'échanges se déroulera le :

Jeudi 12 Avril 2018 de 14h30 à 17h00

Au siège de la Communauté de Communes

M Arnold avait prévu d'assister à cette réunion.

➤ **Matériels boulangerie** : M le maire informe avoir eu rendez vous avec Maître Rafel huissier de justice pour une étude des matériels de boulangerie toujours présents dans le local boulangerie et ainsi mettre fin définitivement au bail commercial.

➤ **Bulletin Municipal de mai** : Une réunion de préparation est prévue samedi 07/04/2018 à 10h.

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h30